

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand Chambéry

du 5 juin 2023 à 8h30 au 5 juillet 2023 à 17h00

Le président de Grand Chambéry (73000) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand-Chambéry du 5 juin 2023 8h30 au 5 juillet 2023 17h00 inclus (31 jours).

Le RLPi, outil de planification et de cohérence territoriale a pour objectif d'assurer à l'échelle intercommunale un équilibre adapté aux enjeux du territoire entre le droit à la diffusion d'informations par les acteurs économiques et la protection du cadre de vie et des paysages. En cohérence avec les orientations du PLUi HD et avec les différentes politiques publiques portées par l'agglomération, les objectifs suivants du RLPi ont été définis en prenant en compte la diversité du territoire de Grand Chambéry :

- Assurer un traitement cohérent de la publicité extérieure sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry et garantir un cadre de vie de qualité en prenant en compte la diversité des paysages de l'agglomération de la cluse urbaine aux territoires ruraux et de montagne.
- Développer l'attractivité de notre territoire
- Harmoniser les règles et permettre le développement d'outils
- Mettre en œuvre un règlement et des outils adaptés aux communes de l'agglomération des outils à la disposition des collectivités

Toute information concernant le projet de RLPi de Grand Chambéry pourra être obtenue auprès de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex.

Les pièces du projet de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du 5 juin 2023 8h30 au 5 juillet 2023 17h00 inclus (31 jours), dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels sur la période considérée, sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle :

- Sièges de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex
- Grand Chambéry Antenne des Bauges, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard
- Chambéry, Mairies de quartier Centre Laurier, 45 place Grenette, 73000 Chambéry
- La Motte-Servolex, Hôtel de Ville, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte Servolex
- La Ravoire, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire
- Saint-Jean-d'Arvey, mairie, 2461, route des Bauges, 73230 Saint-Jean-d'Arvey

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les dossiers à consulter étant identiques dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version dématérialisée :

- sur poste informatique, situé au siège de Grand Chambéry aux jours et heures d'ouverture habituels de ce lieu,
- sur le site internet dédié (registre dématérialisé) à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4633>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique et faire part de ses observations et propositions par écrit :

- dans les registres d'enquête déposés dans les lieux listés ci-avant ;
- par voie postale, au siège de l'enquête, à : Monsieur le commissaire enquêteur, Grand Chambéry, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex
- par courrier électronique à : [enquete-publique-4633@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4633@registre-dematerialise.fr)
- sur le registre dématérialisé disponible depuis le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4633>

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Alain VINCENT, en tant que commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux aux jours et heures suivants :**

- Siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex
- Antenne des Bauges de Grand Chambéry, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard
- Mairie de quartiers Centre Laurier (Chambéry), 45 place Grenette, 73000 Chambéry
- Mairie de La Motte-Servolex, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte Servolex
- Mairie de La Ravoire, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire
- Mairie de Saint-Jean-d'Arvey, 2461, route des Bauges, 73230 Saint-Jean-d'Arvey

<u>Dates</u>	<u>lieux</u>	<u>horaires</u>
Lundi 5 juin 2023	Siège de Grand Chambéry	8h30-12h
Mardi 6 juin 2023	Chambéry (Mairies Centre Laurier)	8h30-12h
Jeudi 8 juin 2023	La Motte-Servolex	13h30-17h30
Samedi 17 juin 2023	La Ravoire	8h15-11h45
Mardi 20 juin 2023	Saint-Jean-d'Arvey	9h-12h
Mercredi 21 juin 2023	La Ravoire	13h30 – 17h15
Jeudi 22 juin 2023	Chambéry (Mairies Centre Laurier)	13h30-18h
Mercredi 28 juin 2023	Chambéry (Mairies Centre Laurier)	13h30-17h
Jeudi 29 juin 2023	Saint-Jean-d'Arvey	14h-18h
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet 2023	La Motte-Servolex	8h15-11h45
Mardi 4 juillet 2023	Antenne des Bauges	14h – 17h30
Mercredi 5 juillet 2023	Siège de Grand Chambéry	13h30-17h

Le commissaire enquêteur transmettra au président de Grand Chambéry son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de Grand Chambéry - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4633>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978.

Le projet de RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du conseil communautaire de Grand Chambéry en vue de son approbation.